UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

ARRETE N° EPE UCA-2022-312

PORTANT TARIFICATION DU WORKSHOP WEPA 2022

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :
La tarification des frais d'inscription du workhop « WEPA 2022 » organisé par le laboratoire de recherche LIMOS du 22 au 25 Novembre 2022 est fixée comme suit (TVA applicable 10 %) **: 115 € TTC (104,55 € HT)**

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/06/2022

Le Président

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

- *Transmis au contrôle de légalité le* 01 JUIL. 2022

- *Publié le* 01 JUIL. 2022

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*